Journée d'étude ADBS, Paris, 10 mai 2004

Les modèles libres pour l'accès à l'information

Pour une plus grande visibilité des travaux des chercheurs : l'exemple de l'archive ouverte PhysiologieAnimale http://phy043.tours.inra.fr:8080/

Hélène Bosc INRA-PRC-Centre de Tours

Pour leur travail, les chercheurs ont besoin d'accéder sans frein aux résultats de la recherche des autres et leur objectif est de faire connaître leurs travaux au plus grand nombre.

Internet a permis de bouleverser les deux moteurs de la recherche que sont l'accessibilité et la diffusion des résultats. Le protocole OAI créé en 2000, a donné le signal d'une autre ère éditoriale : celle du partage de l'information scientifique, sans barrière de paiement. L'initiative de Budapest (BOAI) a été lancée en février 2002 par des chercheurs pionniers de l'idée du libre accès aux connaissances scientifiques. Elle préconise une stratégie pour y parvenir.

1) auto-archiver la production scientifique dans un entrepôt de documents OAI
2) créer des revues en libre accès et/ou publier dedans

l'INRA est organisé en départements de recherche. Le chef de département de Physiologie Animale a signé en février 2002, l'Initiative de Budapest . En signant il s'est engagé à promouvoir le libre accès par la voie de ces deux moyens. En tant que bibliothécaire-documentaliste d'une unité de ce département, il m'a suffit d'avoir ce soutien, pour pouvoir créer l'Archive PhysiologieAnimale car l'investissement financier a été quasiment nul. Les logiciels qui permettent d'installer une Archive Ouverte sont Open Source et notre informaticien qui a compris très tôt la puissance du protocole OAI, a récupéré une vieille machine (SUN /Unix) et a bien voulu consacrer quelque temps, entre deux projets prioritaires, à l'installation du logiciel EPrints http://www.eprints.org/. En avril 2002 notre serveur de dépôt de documents était créé. Il fallait maintenant le remplir.

La théorie

Elle est très simple : on peut mettre dans une archive tout document pour lequel le chercheur a encore tous ses droits, ou tout document qui a le droit d'être mis sur le web par la nature du contrat qui a été signé avec l'éditeur. Et cela représente 100% de la production scientifique.
En effet tout document avant la signature du copyright, appartient au chercheur et la liberté de mettre sur un site web se joue au moment de la signature du copyright avec l'éditeur qui publie l'article.
Nous rappellerons qu'un document avant contrôle et certification de qualité est une prepublication (pre-print). Quand il est publié c'est une post-publication (post-print). Les prepublications et les post-publications qui se trouvent dans une archive s'appellent des e-publications (e-prints).

	Journals	%	Publishers	%
Totals so far:	7,135	(100%)	80	(100%)
Formally supporting self-archiving of **EITHER preprint, postprint** or **both:**	3,897	54.6%	34	42.5%
-- both:	1,209	16.9%	20	25%
-- pre (or both):	3,761	52.6%	27	33.7%
-- post (or both):	1,345	18.8%	27	33.7%
Not yet formally supporting self-archiving:	3,238	45.3%	46	57.5%

Tableau 1 : Politiques de copyright (extrait du site ROMEO)
http://www.lboro.ac.uk/departments/ls/disresearch/romeo/index.html

En relation avec les couleurs du tableau ROMEO, j'utiliserai la terminologie suivante, employée par S. Harnad :

-Revues vertes (55%) celles qui donnent le droit d'auto-archiver (soit la pré-publication, soit la post publication, soit les deux).

-Parmi ces revues vertes on distingue **des revues dorées** (5%) car elles sont en plus en libre accès

-Revues blanches (45%) celles qui ne donnent pas explicitement le droit de mise sur le web mais avec lesquelles il est tout à fait possible et même recommandé de négocier ce droit.

Selon l'étude se trouvant sur le site ROMEO concernant la politique de copyright de 80 éditeurs et plus de 7000 revues (tableau 1), 55 % des revues sont « vertes » et permettent le droit de mise en archive. http://www.lboro.ac.uk/departments/ls/disresearch/romeo/index.html

En ce qui concerne les 45% restants, il faut rappeler que tout document avant signature du copyright appartient au chercheur, il peut donc être mis dans une archive. Il s'agit ensuite de négocier le droit de mise sur le web. Si le chercheur l'obtient, le document certifié peut être mis légalement en accès public sur le web. S'il ne l'obtient pas, il a la possibilité de laisser le document tel qu'il était, au moment de la soumission à la revue et de rajouter dans un autre fichier, toutes les modifications qui ont été apportées par le « peer review » et la référence de la revue dans lequel il est publié. (stratégie d'Harnad/Oppenheim).

.

La pratique

J'ai enseigné cette théorie aux chercheurs de mon unité de recherche. L'adhésion de certains est totale, et ils sont devenus de fidèles collaborateurs attentifs à faire tout ce qu'il faut faire pour avoir le droit d'auto-archiver. Progressivement ils entraînent les autres. Un grand merci à ces pionniers ! Bien sur, il ne faut pas leur demander de faire eux-mêmes l'auto-archivage de leurs documents. Ce travail est fait par le service de documentation. L'intérêt perçu par les chercheurs, est que tous les documents en libre accès sont beaucoup plus cités que ceux qui sont derrière les barrières du payement (1) (2) (3) (4). Et le chercheur souhaite voir ses travaux cités, c'est la preuve de sa reconnaissance. Pour l'instant les chercheurs n'ont pas encore la retombée de cet investissement, car cette démarche est récente mais ils ont conscience de travailler pour le futur. « *Auto-archive pour les autres comme tu souhaiterais que l'on auto-archive pour toi* » S. Harnad. (5).

Quels types de documents trouve t-on dans l'Archive Physiologie Animale ?

1)**Des documents qui appartiennent au chercheur** car il n'y pas ou plus de droits cédés.

Faut-il rappeler que la pré-publication appartient à l'auteur et que la première étape du libre accès c'est l'auto-archivage de la pre-publication ? Pour l'instant nous n'avons pas encore de pré-publications. Nous avons un ouvrage des Presses Universitaires de France (PUF) aux droits redonnés à l'auteur 2 ans après publication, une thèse (il pourrait y en avoir beaucoup plus), et des articles parus dans des actes de congrès.

2)**Des articles pour lesquels l'auteur a gardé tous ses droits (revues dorées)**

En biologie nous avons la chance d'avoir vu rapidement grossir le nombre des revues dorées en libre accès, grâce aux périodiques de BioMed Central http ://www.biomedcentral.com/default.asp et de PLOS http ://www.plosbiology.org/plosonline/ ?request=index-html. Le chef de département de Physiologie Animale, fidèle à son engagement, a montré l'exemple et a publié le premier dans ces revues en libre accès. D'autres l'ont suivi. (Trois articles dans deux différentes revues en 2003). Tous sont très satisfaits des délais de publications et de la large consultation que les articles obtiennent, même dans des revues très récentes. On donnera en exemple plus de 1100 téléchargements d'un article en moins d'un an ce qui est un chiffre considérable si l'on se souvient qu'un chercheur avait peu de chance d'envoyer plus de 150 tirés-à parts d'un article au cours de sa carrière. Le chiffre est donné par la comptabilité faite sur le site de la revue, mais ce nombre est sans doute supérieur si on tient compte des téléchargements faits également dans une archive ouverte institutionnelle et ceux dans l'archive PubMed Central qui abrite toutes les publications de BioMed Central.

On pourrait imaginer qu'il existe un frein pour publier dans ces revues, frein lié à l'habitude d'évaluer le chercheur par facteur d'impact dans la revue dans laquelle il publie. En effet beaucoup de ces nouvelles revues n'ont pas de facteur d'impact encore établi et cela pourrait être considéré comme préjudiciable pour la carrière du chercheur. Mais le CNRS a pris parti pour ces revues en libre accès et il ne peut pas reprocher ou ignorer une publication de ce type dans l'évaluation d'un chercheur. Les

autres organismes qui n'ont pas encore pris officiellement position ne sauraient désavouer la position du CNRS et avoir un préjugé défavorable pour ces publications .

3)**Des articles dans des revues qui laissent le droit de mise sur le web (revues vertes)**
Sans doute sous la poussée de la demande grandissante des chercheurs pour le libre accès, un nombre de plus en plus important de revues en biologie, laissent la possibilité d'auto-archiver. Les chercheurs apprennent à regarder attentivement leur copyright afin de voir quels sont leurs droits et à ne pas signer les yeux fermés. D'eux mêmes, ils me signalent qu'ils ont publié dans une revue verte.
Le cas des revues Elsevier dans les revues vertes :
Elsevier permet de mettre la pre-publication sur le web mais pour la post-publication il faut demander au cas par cas, le droit de la mise sur le web. Actuellement nous avons lancé auprès d'Elsevier une campagne de demandes de mise sur le web de toutes les publications des chercheurs de notre unité en nous basant sur une interview du « Chief Executive Officer». La demande commence en ces termes.
« We have been informed on the basis of a published interview of Arie Jongejan, Chief executive officer of Elsevier Science and technology, that we need to request permission from your journal to archive an article therein. Accordingly, the aim of this letter is to request this permission to archive in our institutional repository; the following article…. No commercial use of this article, nor sale or resale is involved. The text is simply being made accessible to others researchers"
Si nous obtenons cette autorisation, notre archive pourra grossir très rapidement.

4) **Des articles au droit retenu à la signature du copyright (revues blanches)**
Les chercheurs ont retenu leur droit de mise sur le web en utilisant ce modèle très simple :
I hereby transfer to [publisher or journal] all rights to sell or lease the text of [paper]. I retain the right only to distribute it for free for scholarly/scientific or educational purposes, in particular, the right to archive it publicly online on the Web.

Conclusion

Notre archive n'est qu'une archive d'une unité de recherche mais elle montre bien ce qu'on peut faire sur une plus grande échelle à un niveau universitaire ou institutionnel.
Elle démontre que des chercheurs ont compris tous les avantages de la visibilité de leurs travaux et qu'ils sont prêts à collaborer pour continuer à remplir l'archive. Pour progresser encore dans le libre accès, il faudrait qu'ils acceptent d'auto-archiver leurs pre-publications.
Si les responsables des organismes de recherche et d'universités qui ont signé la Déclaration de Berlin (traduction française du texte à http://www.inist.fr/oa/spip/article.php3?id_article=38) prennent rapidement des mesures plus concrètes pour inciter la création d'archives, l'auto-archivage et la publication dans des revues en libre accès, nous verrons rapidement grossir le nombre de documents en libre accès, les travaux des chercheurs deviendront encore plus visibles et la communauté scientifique pourra enfin en tirer tous les bénéfices, pour produire davantage et plus rapidement.

Pour en savoir plus

(1) Lawrence, S. (2001) Free online availability substantially increases a paper's impact. *Nature 411, (6837) : 531* (Web Debates)
(2) Brody, T., Stamerjohanns, H., Harnad, S. Gingras, Y. & Oppenheim, C. (2004) The effect of Open Access on Citation Impact. Presented at: *National Policies on Open Access (OA) Provision for University Research Output: an International meeting, Southampton, 19 February 2004*.
http://opcit.eprints.org/feb19prog.html
http://www.ecs.soton.ac.uk/~harnad/Temp/OA-TAadvantage.pdf
(3) Kurtz, Michael J.; Eichhorn, Guenther; Accomazzi, Alberto; Grant, Carolyn S.; Demleitner, Markus; Murray, Stephen S.; Martimbeau, Nathalie; Elwell, Barbara. (2003) The NASA Astrophysics Data System: Sociology, Bibliometrics, and Impact. *Journal of the American Society for Information Science and Technology* http://cfa-www.harvard.edu/~kurtz/jasis-abstract.html
(4) Kurtz, M.J. (2004) Restrictive access policies cut readership of electronic research journal articles by a factor of two, Harvard-Smithsonian Centre for Astrophysics, Cambridge, MA
http://opcit.eprints.org/feb19oa/kurtz.pdf

(5) S. Harnad. Auto-archivez pour les autres comme vous souhaiteriez que les autres auto-archivent pour vous. *Affaires universitaires . Magazine sur l'enseignement supérieur et les emplois universitaires au Canada*, décembre 2003. http://www.affairesuniversitaires.ca/current_issue/articles/opinion_f.html
(6)La communication scientifique revue et corrigée par Internet page web sur le serveur INRA du centre de Tours, maintenue par H. Bosc
http://www.tours.inra.fr/prc/internet/documentation/communication_scientifique/comsci.htm